



Département du MORBIHAN

2025/07/11/01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 NOVEMMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham (jusqu'à 21h35), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (après 21h35), TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël à LE GOFF Dominique, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony (après 21h35), TROALEN Anne à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 28/10/2025  
Convocation affichée le : 31/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 21  
Procuration (s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 21/11/2025

Publié ou notifié le 25/11/2025

Certifié exécutoire le 25/11/2025

A GOURIN, le 25/11/2025.....

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

### 1- ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) SA KOAD COB - SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, le 3 juillet 2025, la filière bois énergie du Centre Ouest Bretagne s'est officiellement constituée par la création de la Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) SA Koad COB.

Il en expose le dispositif et répond aux éventuelles questions des élus : sous l'impulsion de cinq communautés de communes du territoire, du Pays COB, de l'ALECOB, ainsi que de citoyens et d'agriculteurs du Centre Bretagne, un projet coopératif d'économie circulaire a vu le jour. Celui-ci vise à installer des chaufferies à bois de petite taille ou à remplacer certaines unités de chauffe de



## Département du MORBIHAN

collectivités. L'approvisionnement sera assuré principalement par le bois issu de l'entretien des haies et du bocage agricole du territoire.

En fonctionnement, ces chaufferies produiront de l'eau chaude dont la vente constituera l'activité principale de la coopérative.

L'objectif est d'assurer la coordination de l'ensemble de la filière et de proposer une offre complète de vente de chaleur « clef en main ».

Cette démarche a conduit à la structuration progressive d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée SA Koad COB permettant d'associer l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire motivés et engagés dans cette filière bois énergie.

Monsieur le Maire précise que, pour réunir les 183 000 € de fonds propres, il est prévu de solliciter l'adhésion de trente communes du territoire COB. La part sociale est fixée à 50 €, et chaque commune est invitée à souscrire au minimum 20 parts sociales.

VU l'article L2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de son article 10 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU les statuts de la SCIC SA KOAD COB,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** d'adhérer à la SCIC SA KOAD COB,

**DÉCIDE** de souscrire 20 parts sociales de 50 euros, soit un montant total de 1000 euros,

**NOMME** Anthony DUFLEIT en qualité de représentant permanent au sein de la SCIC SA KOAD COB,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

A Gourin, le 7 novembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.